

M. BOYD : Oui, ainsi qu'au conseil des territoires. Si vous dépensez cet argent dans ces parties du pays, pourquoi ne pas faire la même chose dans le reste du Manitoba, dans l'Ontario et par tout le Canada ? Je ne connais personne qui aurait pu exposer ce cas d'une manière plus habile que celle employée par l'honorable ministre, mais cela ne change pas les faits, ainsi que je l'ai établi devant le comité.

M. INGRAM : A mon sens, ce crédit ne nous dit rien qui vaille, et je ne crois pas que le peuple des provinces organisées du Canada accepte cela avec faveur.

M. BOYD : Nous savons trop pourquoi on demande ce crédit.

M. INGRAM : Sans doute, et nous savons aussi qu'on ne devrait pas encourager une chose semblable. Nous avons au Canada des provinces organisées qui voient elles-mêmes à la construction de leurs routes et de leurs ponts, et nous accordons une certaine somme au gouvernement des territoires du Nord-Ouest pour administrer ces derniers. Si le conseil des territoires a besoin de \$25,000 pour construire des routes, le gouvernement devrait lui laisser dépenser cet argent suivant la coutume établie. Si ce nouveau système est mis en vigueur, le gouvernement n'en verra jamais la fin. Nos sessions sont déjà suffisamment longues, mais si des sujets de ce genre sont introduits dans la discussion, elles se prolongeront davantage. Je désire ardemment que cette session se termine, mais je resterai à mon poste pour empêcher cet état de choses de se produire. Si ce crédit est dépensé par l'intermédiaire du conseil des territoires, je n'ai aucune objection à soulever.

M. SCOTT : En ce qui concerne les territoires, ceci ne constitue pas un précédent, parce que le parlement a voté, il y a cinq ou six ans, un certain montant pour ce chemin.

M. SPROULE : Quel chemin ?

M. SCOTT : Je veux parler des routes mentionnées par l'honorable ministre.

L'honorable M. HYMAN : Oui, celle de la rivière Athabaska au lac des Esclaves.

M. SPROULE : Qui a dépensé l'argent ?

M. SCOTT : Le département des Travaux publics du Nord-Ouest, si je ne me trompe.

M. SPROULE : En effet.

M. SCOTT : Et le crédit a été présenté de cette façon. Il n'y a rien qui nous empêche de suivre le même système.

M. SPROULE : Chaque année, nous avons voté de l'argent dans ce but, et ce crédit était demandé par l'honorable ministre de l'Intérieur ; mais l'argent était remis à l'Assemblée des territoires qui faisait exécuter ces travaux, mais aujourd'hui, nous voulons prendre la haute main sur ces derniers.

L'honorable M. HYMAN : Je demande simplement que cet item reste en suspens, vu l'absence de l'honorable ministre de l'Intérieur. J'ai dit que le ministère n'avait aucune politique arrêtée sur ce point.

M. INGRAM : Vous avez dit que le ministère des Travaux publics allait dépenser ce crédit.

L'honorable M. HYMAN : Vous trouverez dans les Débats que je n'ai fait qu'une simple supposition.

M. INGRAM : Je présenterai des excuses, si le ministre n'a pas dit que son ministère allait dépenser ce crédit.

L'honorable M. HYMAN : Je n'ai pas eu l'intention de dire cela et je crois que l'honorable député constatera que je n'ai pas parlé dans le sens qu'il indique. Si l'on permet que cet item reste en suspens, on aura une explication complète, lorsque l'honorable ministre de l'Intérieur sera présent, vu que c'est à sa demande que ce crédit a été inséré au budget.

M. SPROULE : Quand j'ai demandé si le gouvernement avait adopté cette politique, l'honorable ministre a dit qu'il s'agissait d'un nouveau système et que le ministère des Travaux publics dépenserait ce crédit ; il dit maintenant que le gouvernement n'a aucune politique définie sur ce point.

L'honorable M. HYMAN : Je crois qu'il s'agit d'un nouveau système, car on ne trouve pas de crédits de ce genre tous les ans.

M. SPROULE : Au contraire.

L'honorable M. HYMAN : A-t-on fait des dépenses semblables au Manitoba, l'an dernier ?

M. SPROULE : Je parle des territoires.

L'honorable M. HYMAN : Je faisais allusion à tout le crédit.

M. SAM. HUGHES : Lorsque cet item sera soumis de nouveau au comité, le ministre nous fera-t-il connaître la direction de cette route de North-Erwood et les raisons de la construction de ce chemin ?

L'honorable M. HYMAN : J'appellerai l'attention de l'honorable ministre de l'Intérieur sur la question de l'honorable député.

Fleuve Saint-Laurent, chenal des navires—Réparation au dragueur " J.-I.-Tarte ", \$65,000.

L'honorable M. HYMAN : Il s'agit des suites d'un accident accompagné, malheureusement, d'une perte de vie. Il nous fallait quatre nouvelles chaudières que nous avons achetées, après avoir demandé des soumissions, au prix de \$36,800. Le coût total des réparations s'élève à \$65,000.

M. SAM. HUGHES : Y a-t-il eu une enquête ?

L'honorable M. HYMAN : Oui, mais je ne veux pas faire de déclaration, vu qu'il y a